

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **SUPER FLORANID GAZON**
Conformément au Règlement CE N° 1907/2006
Page 1 de 7
Date de mise à jour : 14/02/2007
Version : 2007-01

Référence : FDS_400

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION, DE LA SOCIETE / ENTREPRISE*

Nom du produit : SUPER FLORANID GAZON

Fournisseur : COMPO France SAS
Zone Industrielle
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
Tel: 03 81 40 25 25

Renseignements en cas d'urgence:

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Contact FDS : info@compo.fr

Utilisation : Engrais.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS*

Classement européen : Cette préparation n'est pas réglementée selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

Indications de risque pour
l'homme et
l'environnement :

Produit connu, pas de dangers particuliers si les dispositions/indications de stockage et d'utilisation sont observées.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS*

Nature chimique :

NPK - engrais contient : nitrate d'ammonium, N,N'-(2-Methylpropylidene)-bis-urea, phosphate d'ammonium, autres phosphates, sels de : calcium, potassium, éventuellement sulfate de magnésium, composés à base d'oligo-éléments.

Composants dangereux :

Nom Chimique : Nitrate d'ammonium

No.-CAS : 6484-52-2

No.-EINECS : 229-347-8

No. Index : -

Symbole(s) : -

Phrase(s) de risque : -

Concentration [%] : >= 10,00 - <= 70,00

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **SUPER FLORANID GAZON**
Conformément au Règlement CE N° 1907/2006
Page 2 de 7
Date de mise à jour : 14/02/2007
Version : 2007-01

Référence : FDS_400

4. PREMIERS SECOURS*

- Inhalation : En cas de malaises dus à l'inhalation des poussières: apport d'air frais, secours médical.
Après inhalation de produits de décomposition :
Inhaler une dose-aérosol de corticostéroïde (p. ex. Dexamethason).
Repos, air frais, secours médical.
- Contact avec la peau : Laver à fond avec de l'eau et du savon.
- Contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- Ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical.
- Avis aux médecins :
- Risques : L'inhalation de produits de décomposition peut provoquer des œdèmes pulmonaires.
Les symptômes peuvent survenir à retardement.
Risque de formation de méthémoglobine.
- Traitement : Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pour faire régresser une méthémoglobinémie: administrer du chlorure de toluonium.
Prophylaxie de l'œdème pulmonaire.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE*

- Moyens d'extinction appropriés : Eau.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO₂), sable.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Décomposition possible au-dessus de 100°C. Produits de décomposition thermique : Monoxyde d'azote, dioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac, isobutyraldéhyde.
- Equipements spéciaux pour la protection des intervenants : Porter un appareil respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **SUPER FLORANID GAZON**
Conformément au Règlement CE N° 1907/2006
Page 3 de 7
Date de mise à jour : 14/02/2007
Version : 2007-01

Référence : FDS_400

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE*

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE*

Manipulation :

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Le produit n'est pas combustible. Il peut abaisser la température d'auto-inflammation de substances combustibles.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Tenir à l'écart des matières combustibles.
Eviter les contraintes thermiques.
Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

Stockage :

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais.
Stocker à l'écart d'autres produits.
Éviter une exposition directe au soleil.
Protéger de l'action de la chaleur.
Eviter de toute contamination.
Protéger de l'humidité (le produit est hygroscopique, possibilité de prise en masse ou désagrégation).

Le produit n'est pas susceptible d'auto-entretenir et de développer la décomposition thermique (test en auge selon recommandations ONU).

8. PROTECTION INDIVIDUELLE*

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire : Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

Mesures d'hygiène : Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **SUPER FLORANID GAZON**
Conformément au Règlement CE N° 1907/2006
Page 4 de 7
Date de mise à jour : 14/02/2007
Version : 2007-01

Référence : FDS_400

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES*

Aspect :
Forme : Granulé.
Couleur : Variable en fonction de la coloration.
Odeur : Pratiquement inodore.
Données de sécurité :
pH : Env. 6.2 à 100 g/l (20°C).
Masse volumique apparente : Env. 920 kg/m³.
Solubilité dans l'eau : En grande partie soluble.

10. STABILITE ET REACTIVITE*

Matières à éviter : Substances susceptibles d'être oxydées.
Substances avec une réaction acide.
Substances réactives alcalines.
Produits de décomposition dangereux : Monoxyde d'azote, dioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac, isobutyraldéhyde.
Décomposition thermique : Env.100°C
Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Une décomposition thermique est possible au-dessus de la température indiquée.
Le produit n'est pas susceptible d'auto-entretenir et de développer la décomposition thermique.
Réaction dangereuse : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES*

Toxicité orale aiguë : DL₅₀ rat
Dose : > 2.000 mg/kg
Irritation de la peau : Lapin
Résultat : non irritant
Méthode : OCDE Ligne directrice 404
Irritation des yeux : Lapin : Non irritant.
Méthode : OCDE Ligne directrice 405

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **SUPER FLORANID GAZON**
Conformément au Règlement CE N° 1907/2006
Page 5 de 7
Date de mise à jour : 14/02/2007
Version : 2007-01

Référence : FDS_400

Information

supplémentaire : Risque de formation de méthémoglobine.
Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES*

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité) :

Elimination physico-chimique : Réduction du COD
Env. 85 %
Remarques :
Eliminable en station d'épuration.

Effets écotoxicologiques :

Toxicité pour les poissons : CL₅₀
Espèces: truite arc-en-ciel
Dose : > 100 mg/l
Durée d'exposition : 96 h
Méthode : Directive 92/69/CEE, C.1, Toxicité aiguë chez le poisson

Invertébrés aquatiques : EC₅₀
Espèces : Daphnia magna
Dose : > 100 mg/l
Durée d'exposition : 48 h
Méthode : Directive 84/449/CEE, C.2

Toxicité pour les algues : EC₅₀
Espèces : algues vertes
Dose : > 100 mg/l
Durée d'exposition : 72 h

Toxicité pour les bactéries : Boue activée EC0
Espèces : Pseudomonas putida
Dose: env. 640 mg/l
Durée d'exposition : 16 h

Information écologique supplémentaire : L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.
Le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **SUPER FLORANID GAZON**
Conformément au Règlement CE N° 1907/2006
Page 6 de 7
Date de mise à jour : 14/02/2007
Version : 2007-01

Référence : FDS_400

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION*

Produit : Si le produit a subi des altérations (prise en masse...), vérifier s'il est toutefois réutilisable avant de le considérer comme un déchet. Contacter le fabricant.

Emballages Contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

Code déchets : 02 01 09.

Nom du déchet : Déchets agrochimiques autres que ceux visés à la rubrique 02 01 08.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlement Transport	ADR / RID / ADN	IMDG	IATA
Numéro ONU	PRODUIT NON SOUMIS AUX PRESCRIPTIONS DE TRANSPORTS		
Désignation officielle de transport			
Classe			
Groupe Emballage			
Etiquette(s) de Danger			
Marquage colis			

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES*

Étiquetage selon la Directive-CEE : Le produit n'est pas soumis à l'étiquetage selon les directives CE.

Législation nationale :

Rubrique ICPE : 1331 – III

